CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

UNEP/CBD/WG-RI/4/CRP.7 10 mai 2012

FRANÇAIS

ORIGINAL: ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR L'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION Quatrième réunion Montréal, 7-11 mai 2012 Point 7 de l'ordre du jour

LE MÉCANISME DE FINANCEMENT : EXAMEN DU FEM-5 ET BESOINS POUR LE FEM-6

Projet de recommandation soumis par le président

A. Examen des orientations au mécanisme de financement

Le groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention,

Rappelant que la Conférence des Parties adoptera à sa onzième réunion un cadre quadriennal axé sur les résultats des priorités de programme, compte tenu du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, y compris ses objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et indicateurs connexes, conformément au paragraphe 7 de la décision X/24,

Notant les allocations substantielles de ressources effectuées par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour améliorer la durabilité des aires protégées, *encourageant* la continuation de cette tendance,

Se félicitant de l'importance accrue donnée par le Fonds pour l'environnement mondial aux besoins des pays bénéficiaires, à l'appropriation et aux synergies entre les conventions,

Louant les efforts que le Fonds pour l'environnement mondial a déployés pour simplifier la procédure d'accès au financement,

- 1. Prie le Secrétaire exécutif, en consultation avec les Parties et le Fonds pour l'environnement mondial, d'élaborer un nouveau cadre quadriennal axé sur les résultats des priorités de programme pour examen à la onzième réunion de la Conférence des Parties, compte tenu des éléments suivants :
- (a) le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, y compris ses objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et indicateurs connexes;
- (b) le projet de rapport sur l'évaluation complète du montant des fonds nécessaires pour aider les pays en développement et les pays à économie en transition pour la sixième période de reconstitution du Fonds fiduciaire du Fonds pour l'environnement mondial étant entendu qu'il s'agit d'un projet de rapport préliminaire qui sera probablement modifié:
- (c) l'évaluation des résultats actuels du FEM, les lacunes restantes qui doivent être comblées en matière de programmation et la hiérarchisation des programmes clés;
 - (d) la nécessité de renforcer les initiatives de création de capacités;

/...

- (e) la mise en œuvre plus poussée du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques;
- (f) la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.
- 2. Recommande que la Conférence des Parties adopte à sa onzième réunion une décision qui serait libellée comme suit :

« La Conférence des Parties

- 1. Adopte le cadre quadriennal axé sur les résultats des priorités de programme pour la période 2014-2018, et prie le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) de le mettre en œuvre et de faire rapport à la Conférence des Parties à sa treizième réunion;
- 2. *Encourage* le Fonds pour l'environnement mondial à améliorer davantage le calendrier de l'octroi de son aide financière;
- 3. *Invite* les donateurs à accroître leurs contributions financières par l'entremise du mécanisme de financement pendant la négociation sur la reconstitution du FEM-6, tout en reconnaissant l'accroissement des fonds rendus disponibles durant le FEM-5, compte tenu des besoins financiers substantiels afin de respecter les obligations de la Convention, du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des objectifs d'Aichi pour la biodiversité;

B. Rapports d'évaluation du montant des fonds nécessaires pour l'application de la Convention au titre de la sixième période de reconstitution du Fonds fiduciaire du Fonds pour l'environnement mondial

Le groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention

Notant que, une fois finalisé, le rapport d'évaluation préliminaire (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/10), sera pertinent dans le débat général sur la mobilisation des ressources,

Notant également que le FEM ne peut que couvrir les coûts marginaux des avantages mondiaux de la diversité biologique et que l'évaluation présentée dans le rapport contribue au débat sur les besoins de financement globaux,

- 1. Rappelle aux Parties de communiquer ponctuellement au Secrétariat des données et des informations pertinentes sollicitées dans les notifications du Secrétaire exécutif concernant l'évaluation des besoins en ressources financières du FEM-6 et le cadre préliminaire d'établissement de rapports, en temps voulu;
- 2. *Prend note* du rapport préliminaire d'évaluation des besoins du FEM-6, établi conformément à la décision X/26, et exprime ses remerciements aux membres du groupe d'experts;
- 3. *Prend note* des conclusions préliminaires du groupe d'experts tel qu'il est résumé dans l'annexe à la note du Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/WG-RI/4/7);
- 4. *Prie* le groupe d'experts, avec le soutien du Secrétaire exécutif, d'élaborer plus en détail le rapport (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/10), compte tenu de ce qui suit, pour examen de la Conférence des Parties à sa onzième réunion :
- (a) les opinions des Parties et des observateurs à la quatrième réunion du groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention;
- (b) les points de vue additionnels soumis par les Parties, les autres gouvernements et organisations avant le 30 juin 2012;

- (c) les travaux du groupe de haut niveau sur le financement de la diversité biologique que parrainent l'Inde et le Royaume-Uni;
- (d) d'autres informations techniques sur les coûts de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.
- 5. En réponse au paragraphe 6 de l'annexe à la décision X/26, *prie* le Fonds pour l'environnement mondial et le Secrétaire exécutif de faire un examen des projets de rapports d'évaluation de l'équipe d'experts afin d'assurer l'exactitude et la cohérence de l'approche et des données et une évaluation de la disponibilité de fonds en provenance de toutes les sources.
- 6. Recommande que la Conférence des Parties adopte une décision dont le libellé serait le suivant :

« La Conférence des Parties,

Rappelant la décision X/26,

- 1. *Souligne* que le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique fournissent le cadre global de l'application de la Convention pour la décennie, y compris les activités durant la période du FEM-6 (2014-2018);
- 2. *Note* que la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique nécessitera le financement d'activités qui contribuent à la réalisation des cinq buts et des vingt objectifs;
- 3. *Note également* le rapport d'évaluation des besoins pour le FEM-6 et *exprime sa reconnaissance* aux membres du groupe d'experts;
- 4. *Prend note* des messages clés de l'évaluation tels qu'ils sont résumés dans l'annexe à la présente note;
- 5. Prend note des estimations des besoins en matière de financement pour la sixième reconstitution. Cela comprend aussi bien ce qui pourrait être fourni au moyen de la reconstitution du Fonds fiduciaire du FEM pour le secteur d'activité de la diversité biologique que ce qui pourrait être fourni au moyen d'autres fonds obtenus au travers du mécanisme de financement;
- 6. Note en outre la nécessité d'insister davantage sur l'intégration et l'exploitation des synergies et *prie* le Secrétaire exécutif de recenser avec le FEM les objectifs d'Aichi qui bénéficient le plus des synergies avec d'autres secteurs prioritaires du FEM et de rendre ces informations disponibles à des fins d'utilisation additionnelle;
 - 7. *Souligne* que :
- (a) le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique sont un cadre ambitieux adopté par les Parties à la Convention, qui requiert une augmentation substantielle des ressources disponibles;
- (b) la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique nécessitera des activités qui couvrent les cinq objectifs du plan stratégique;
- (c) le plein usage du mécanisme financier de la Convention, y compris le FEM et son réseau d'agences, avec une efficacité améliorée de l'utilisation des ressources et un appui financier élargi aux pays récipiendaires joue un rôle essentiel et critique pour faire progresser la mise en œuvre du Plan stratégique et des objectifs d'Aichi pour la biodiversité;
- (d) les institutions financières internationales et les organismes de développement, les gouvernements nationaux et le secteur privé peuvent devoir jouer un plus grand rôle que celui-ci joué

jusqu'ici dans la mobilisation de ressources financières au delà de la reconstitution du Fonds fiduciaire du FEM lui-même:

- (e) la hiérarchisation des activités doit être faite en consultation avec la Convention par le truchement de sa Conférence des Parties en base au cadre quadriennal des priorités de programme.
- 8. *Transmet* au Fonds pour l'environnement mondial le rapport sur l'évaluation des besoins pour le FEM-6 pour examen du Fonds pour l'environnement mondial de telle sorte que celui-ci puisse, dans son rapport périodique à la Conférence des Parties, indiquer comment il a donné suite pendant le cycle de la reconstitution à l'évaluation précédente par la Conférence des Parties.

C. Quatrième examen de l'efficacité du mécanisme de financement

Le groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention

Rappelant la décision X/27 de la Conférence des Parties, souligne l'importance d'examens réguliers de l'efficacité du mécanisme de financement,

Rappelant également que la Conférence des Parties a l'obligation d'examiner l'efficacité du mécanisme de financement en vertu du mémorandum d'accord conclu entre la Conférence des Parties et le FEM,

Notant que le quatrième examen est essentiel pour préparer la onzième réunion de la Conférence des Parties et qu'il devrait être présenté aux Parties bien avant cette réunion, conformément à la décision X/27,

Étant conscient du fait que le quatrième examen de l'efficacité du mécanisme de financement n'a pas été effectué par manque de ressources financières,

- 1. *Prie instamment* le Secrétaire exécutif de mettre en œuvre efficacement la décision X/27 et de préparer le quatrième examen de l'efficacité du mécanisme de financement en temps voulu et avec efficacité;
- 2. Prie le Secrétaire exécutif d'envisager la possibilité d'un financement par réaffectation des ressources existantes pour achever cet examen avant la onzième réunion de la Conférence des Parties, et *encourage* les donateurs qui sont en mesure de le faire à annoncer sans tarder des contributions pour financer la mise en œuvre de la décision X/27 et ce, en temps voulu pour que le rapport puisse être présenté à la onzième réunion de la Conférence des Parties.
